AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -3-5-94356796

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36.01.74

ABONNEMENT ANNUEL : 100 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-94 Y

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : G. CHERBLANC — CPPAP : 528 AD

BULLETIN "CULTURES MARAICHERES DE SERRE, CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP ET POMMES DE TERRE, n° 74 - — *24 FEVRIER 1983*

RESIDUS DE PESTICIDES SUR LEGUMES EXPORTES EN R.F.A.

Notre Service a été informé que des cas de dépassement en résidus de produits de traitements ont été constatés sur salades (laitue, mâche), persil et carottes exportés actuellement de France en R.F.A., notamment pour les produits suivants :

	Teneur autorisée en mg/kg	Teneur rencontrée en mg/kg
Brome	50	80 à 500
Dithiocarbamates	2	3 à 6,3
Chlorfenvinphos	0,4	2

Pour empêcher le renouvellement de tels dépassements :

- *Laitue et mâche* : se référer à la dernière note intitulée "Lutte contre les maladies et ravageurs sur salades" qui vous a été adressée en juin 1981 (disponible sur demande).

Pour éviter un dépassement en résidus de Brome, les mesures préconisées sont parfois insuffisantes. Aussi, est-il prudent, après une désinfection de sol au Bromure de méthyle, d'attendre un an avant de planter des laitues.

- *Persil* : effectuer un traitement de sol contre la mouche de la carotte avant semis.

En cours de végétation, ne traiter que sur persil très jeune ou aussitôt après une coupe et ceci en tenant compte des périodes de vol (mai-septembre). Dans ce cas, la dose de Chlorfenvinphos à utiliser ne doit pas dépasser 500 g/ha.

Un traitement mixte pourra alors se justifier si l'alternaria sur feuillage se manifeste habituellement.

- *Carotte* : contre la mouche, les traitements de sol effectués au semis n'entrainent pas d'excès de résidus, ni les traitements effectués en pulvérisation en fonction de vols à condition que la dose de Chlorfenvinphos ne dépasse pas 500 g/ha.

Les risques de dépassement peuvent par contre provenir d'apports d'insecticides granulés épandus en cours de végétation.

AIL - ECHALOTE - OIGNON

- *Pourriture blanche* : Cette maladie apparaît sous forme d'un feutrage blanc, accompagné ensuite de petites sclérotes noires à la base et à la surface des bulbes.

Les attaques peuvent se manifester à tous les stades de la culture et elles sont fréquentes quand un allium revient trop souvent sur la même parcelle.

Il faut utiliser des semences issues de cultures saines et on peut, avant la plantation, enrober les semences avec les fongicides suivants :

- Iprodione (Rovral) : 15 g matière active/10 kg de semence
- Vinchlozoline (Ronilan) : 15 g matière active/10 kg de semence

- *Désherbage* :

- *Au semis des oignons*

- 9 kg de Chlorthal (12 kg de Dacthal ou de Delosin). Insuffisant sur folle-avoine et crucifères. Bonne efficacité sur un certain nombre de graminées (agrostis, digitaire, panics, sétaires) et de dicotylédones (amarante, chénopode, euphorbe, gaillet, renouées, véroniques). La répartition en surface devra être très régulière.
- 4 500 g de Propachlore (9,5 l/ha de Ramrod L ou 6,9 kg/ha de Mafog). Les graines d'adventices ne doivent pas être en cours de germination. La dose peut être portée à 5 000 g en sol lourd. L'efficacité est accrue par un apport d'eau de 15 à 20 mm. Actif sur les graminées annuelles et un certain nombre de dicotylédones.

- *Dès la plantation de l'ail ou de l'échalote*

- Butraline - 3 600 g/ha (Amex 820 - 7,5 l/ha) : détruit les graminées annuelles et nombreuses dicotylédones.
- Néburon - 3 000 g/ha (nombreuses spécialités) : détruit nombreuses dicotylédones et vulpin.
- Nitrofène + Néburon (Herbalt S - 6 kg/ha) : utiliser moins de 500 l/ha
- Méthabenzthiazuron - 2 450 g/ha ([illegible]ibunil - 3,5 kg/ha) : détruit graminées et dicotylédones. Les vivaces sont résistantes.

Il sera intéressant d'utiliser les herbicides en mélange avec du Diquat ou du Paraquat juste avant la levée des cultures.

Le Service de la Protection des Végétaux sera présent au

SALON DE L'AGRICULTURE

qui se tiendra à Paris, Porte de Versailles, du 6 au 13 mars 1983

Section MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Bâtiment 22 Allée K
Stand Direction de la Qualité n° 333

Une information vous sera présentée sur le thème : "Le Service de la Protection des Végétaux et le développement agricole" :

- *L'articulation de nos différentes missions : Avertissements Agricoles, Expérimentation, Diagnostic en laboratoires, Contrôles phytosanitaires*
- *Pour une meilleure maîtrise des coûts de production dans la sécurité : des moyens modernes et cohérents.*

LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE L'ALEURODE DES SERRES

Depuis 1980, des essais de lutte biologique contre l'aleurode des serres avec Encarsia formosa (1) ont été entrepris dans la région Brestoise, avec l'appui technique du Service de la Protection des Végétaux.

Devant les résultats intéressants de cette méthode, la lutte va être étendue cette année à de nouvelles serres.

Mais pour que cette lutte biologique soit pleinement efficace, il est indispensable de respecter les conditions ci-dessous, avec l'aide d'un technicien spécialisé :

PRECAUTIONS PREALABLES

- Nettoyage et désherbage de l'intérieur et des abords des serres
- Destruction des résidus de culture (ne pas les laisser près des serres)
- Si la culture de tomate fait suite à une tomate d'automne, pulvériser un insecticide (méthomyl, dichlorvos, etc ..) s'il n'y a pas eu de désinfection au Bromure de méthyle.

MISE EN OEUVRE

Dès l'apparition des PREMIERES ALEURODES, introduire les ENCARSIA. Cette opération se fait de la façon suivante :

- 3 à 4 apports d'Encarsia à 8-15 jours d'intervalle entre chacun à la dose, chaque fois, de deux Encarsia pour 1 aleurode adulte présent sous serre.

Exemple : *Soit une serre de tomate de 4 000 m2, plantée à raison de 2,5 plants/m2, soit 10 000 plants - Nombre de plants comptés : 40 - Nombre d'aleurodes trouvées : 20 Moyenne par plant : 20/40 = 0,5 aleurode par plant, soit 5 000 pour la serre.*

NOMBRE D'ENCARSIA à apporter (rapport 2/1) : 5 000 X 2 = 10 000 ENCARSIA

MODE DE COMPTAGE

Comptage des adultes sur la partie de plante située au-dessus du dernier bouquet entièrement fleuri, sinon sur toute la plante. Il faut compter 1 PLANT pour 100 m2 de serre; pour les petites serres, compter au moins vingt plants.

TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

Source : DELORME ET ONILLON, I.N.R.A. VERSAILLES, LEDIEU, GCRI LITTLEHAMPTON (GB)

Lorsque les Encarsia sont présents sous serre, il est possible d'utiliser les produits suivants :

- Fongicides : Mancozèbe (Dithane M 45), Iprodione (Rovral), Vinchlozoline (Ronilan), Dichlofluanide (Euparène), Thiophanate méthyl (Pelt 44), Bénomyl (Benlate), Chlorothalonil (Daconil).

- Insecticides : Bioresméthrine (Isathrine), Pirimicarbe (Pirimor), Dichlorvos (Nogos, Dedevap, etc ...), Roténone (Cuberol).

La plupart des insecticides étant toxiques pour Encarsia, il faut éviter le plus possible leur emploi.

- Acaricides : Cyhexatin (Plictran)

Les produits suivants sont à proscrire :

Triforine (Saprol), Deltaméthrine (Décis), Pyrazophos (Afugan CE)

(1) *Insecte qui pond dans les larves d'aleurodes et les détruit.*

DERNIERE NOTE : Bulletin n° 73 du 31 janvier 1983

P4